

**LETTRE D'INFORMATION DES ACTUALITES INTERNATIONALES
DANS LE DOMAINE DE LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT
ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME**

**En France,
un nouveau panorama du crime se dessine**

"Fièvre jaune ». C'est le nom un peu osé que les policiers avaient donné, en juin 2015, à ce réseau de blanchiment d'argent démantelé... dans les milieux chinois.

L'affaire, révélée dans le *Journal du dimanche*, avait mis en lumière l'extrême porosité entre les différents groupes criminels, entre les barons marocains du trafic de drogue et les grossistes chinois d'Aubervilliers. Des centaines de milliers d'euros en grosses coupures avaient été saisies lors de perquisitions dans des magasins chinois, les liasses de billets parfois planquées à l'intérieur des mannequins des vitrines. Lors de surveillances, les policiers de la Brif (Brigade de recherches et d'investigations financières) avaient constaté que des Nord-Africains rentraient avec un sac dans certains magasins et en ressortaient les mains vides.

Le principe était en réalité assez simple : les commerçants récupéraient les liquidités des trafiquants de drogue, et grâce à des fausses factures, multipliaient les virements vers la Chine. Les policiers soupçonnaient ensuite ces « banquiers noirs chinois » de réinvestir l'argent dans le sud de l'Espagne ou au Maroc, les fiefs des trafiquants de drogue. À l'époque, l'enquête avait été le point de départ d'une réflexion nationale sur les moyens de lutter contre la criminalité organisée et le blanchiment de ses crimes. Elle a depuis livré ses premiers enseignements. Le Point le 23/05/2016

Liens : <http://www.boursorama.com/actualites/en-france-un-nouveau-panorama-du-crime-se-dessine-9b7315dc179bdb098072b3e67c3e98e4>

**Transferts des capitaux en hausse :
200.000 € saisis**

La direction régionale des douanes a constaté un trafic d'un nouveau genre : le transfert des capitaux qui passe les frontières. Mais pas toujours.

L'information ne filtre pas toujours pour être portée à la connaissance des citoyens. La direction régionale des douanes et droits indirects (DRDDI) préfère communiquer sur des saisies – importantes en général – de produits illicites bien connus : crack (mélange de cocaïne, d'ammoniaque et de bicarbonate de soude) cannabis, amphétamines, ecstasy, méthadone, héroïne et cocaïne. Pour ces deux dernières substances, la DRDDI confesse que 2015 a été « une bonne année » en terme de saisie

mais reste discrète quant au volume. Et encore davantage lorsqu'il s'agit d'évoquer un fléau, qui a crû ces derniers mois, semble-t-il, de façon significative dans le périmètre imparti à la DRDDI.

De 20 à 100.00 €

Il s'agit de la circulation des capitaux qui traversent la France par la route, le rail et les airs.

Les orientations nationales de la direction générale à Paris ont été claires sur le sujet. Une feuille de route que la DRDDI a prise au sérieux. Elle commence à récolter le fruit de cette politique menée avec beaucoup de rigueur, faisant appel à des techniques de renseignements spécifiques.

Précision: il est interdit de posséder plus de 10.000 € d'argent et de passer des frontières sans avoir préalablement rempli une déclaration administrative. Si les capitaux ne sont pas illicites, le simple oubli en coûtera à son propriétaire une amende pouvant aller jusqu'à 25 % de la somme saisie.

Récemment, des agents de la surveillance ont saisi, dans la Vienne, 200.000 €. Un transfert de capitaux dont le détenteur est issu de l'Union européenne. Une prise importante, la plus grosse dans ce périmètre régional. Cette saisie nécessite cependant une longue enquête diligentée par les douanes à Paris en lien avec une coopération internationale. Il s'agit de déterminer si cela relève de blanchiment d'argent, d'une activité commerciale régulière ou illégale. Bref, contrairement aux saisies de stupéfiants dont l'affaire se boucle rapidement avec un passage au tribunal selon la procédure de comparution immédiate, l'enquête sur la circulation des capitaux est chronophage. Cet argent peut prendre la forme de numéraire mais également d'une carte bancaire prépayée, de bons au porteur. Plusieurs affaires de transfert ont été ainsi stoppées par les agents de la DRDDI. Des sommes oscillant entre 20 et 100.000 €. 07/05/2016

Liens : <http://www.lanouvellerepublique.fr/Vienne/Actualite/Faits-divers-justice/n/Contenus/Articles/2016/05/07/Transferts-des-capitaux-en-hausse-200.000-saisis-2708629>

La circulation de l'argent de la piraterie : Une économie en circuit fermé

Assis en lieu sûr, à des milliers de milles d'ici, trois anciens pirates racontent leur passé de « fantassins », leur vie embarquée et leurs préparatifs avant d'attaquer des cargos peu suspicieux et vulnérables, au large de la Corne de l'Afrique. À l'écoute de ces témoignages, l'équipe de chercheurs que nous sommes est clouée sur place.

Nous les écoutons nous raconter comment ils sont tombés dans le commerce de la piraterie, combien cela leur rapportait, comment ils dépensaient cet argent et aussi, ce qui nous importe peut-être le plus ici, ce qu'ils savent de leurs « capitaines », ces financeurs des pirates et autres investisseurs et négociateurs.

Car ces fantassins ne sont en fait que du menu fretin, des agents subalternes payés pour détourner des navires qui ne seront rendus à leurs propriétaires qu'au prix du versement d'une rançon juteuse.

Des rançons estimées au total à 339-413 millions de dollars entre avril 2005 et décembre 2012 selon les recherches que nous avons effectuées pour notre rapport consacré aux « voies de la piraterie maritime » (*Pirate Trails*) au large de la Corne de l'Afrique. La fourchette d'estimation est relativement large sachant que la réticence

des compagnies de navigation à dévoiler le coût des rançons tout comme celle des pirates à révéler leur butin empêchent de chiffrer un montant exact.

Au début de notre étude — entreprise en commun par des chercheurs du Groupe de la Banque mondiale, de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime, et de l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol) — nous savions d'où venait l'argent de la piraterie. Ce que nous voulions savoir, c'est où allait l'argent des rançons : où est-il investi et qui sont les grands gagnants financiers de ces entreprises criminelles ? Nous avons donc voulu comprendre et expliquer les voies de cette « circulation » d'argent.

Activité lucrative, la piraterie est contrôlée par des « barons » ou commanditaires qui sont au cœur du système. Ses recettes sont investies dans des activités légales (commerce du qat, industrie du transport ou de l'hôtellerie) et criminelles (trafic d'armes voire d'êtres humains), celles-ci comprenant notamment les sommes qui servent à financer à leur tour d'autres opérations de piraterie, alimentant ainsi un phénomène qui s'auto-entretient.

Selon notre étude, les barons de la piraterie recueillent entre 30 à 70 % du montant des rançons, selon qu'ils financent les opérations individuellement ou dans le cadre d'un cartel.

Comme pour toute entreprise, la piraterie a aussi des dépenses à son bilan. Entre 30 000 et 75 000 dollars sont versés aux pirates subalternes, c'est-à-dire les « fantassins » à bord des navires qui exécutent l'attaque, gardent les bateaux piratés et tiennent en otages leurs membres d'équipage. Il faut également payer les « cuisiniers et les mécanos », c'est-à-dire ceux qui fournissent localement des biens et des services aux pirates.

Au cours de nos recherches, nous sommes parvenus à la conclusion que les recettes de la piraterie sont principalement investies ou dépensées en Somalie. Cela va à l'encontre de ce que la plupart croyait auparavant, à savoir que cet argent sale partait ailleurs. Nous avons aussi découvert que les financeurs des pirates utilisent aussi leurs gains pour investir dans des milices ou acheter une clientèle politique. De plus, l'argent est blanchi *via* des secteurs « traditionnels » : hôtels et restaurants, commerce du kat, transport, industrie pétrolière...

Certains barons, en hommes d'affaires avisés, diversifient par ailleurs leur activité, en usant de leurs ressources de base, et offrent des services financiers en tant que comptable, conseiller ou prêteur.

Le rapport *Pirate Trails* vient aussi battre en brèche certaines idées courantes, et notamment le fait que l'argent de la piraterie jouerait un rôle très important dans le marché de l'immobilier régional. Nos recherches ne nous ont pas apporté de preuves incontestables en la matière et il n'apparaît pas, notamment, que les fonds illicites provenant d'activités de piraterie poussent à la hausse les prix de l'immobilier.

Après avoir mis au jour la circulation de l'argent des pirates, il s'agit à présent de répondre à la question suivante : comment pouvons-nous empêcher ou interrompre ces circuits financiers ? La communauté internationale reconnaît le danger que représentent les pirates. Pour l'ancien procureur des États-Unis Neil MacBride, « les pirates sont des rapaces violents et sans scrupules, des criminels prêts à tout, capables de kidnapper, torturer et tuer leurs otages par cupidité ».

Pour pouvoir pister le blanchiment des recettes de la piraterie (l'argent des rançons), interrompre la circulation de ces capitaux illicites et, de ce fait, réduire l'intérêt que suscite la commission des actes de piraterie, il est nécessaire de pouvoir échanger et utiliser des renseignements financiers, ce qui exige une action concertée des autorités concernées. Une force navale internationale a déjà été mise en place afin de

coordonner des opérations de maintien de la paix au large de la Corne de l'Afrique. On pourrait s'en inspirer pour reproduire ce modèle sur le plan du renseignement financier et introduire notamment l'échange d'informations sur les transferts d'argent. Le rapport *Pirate Trails* se focalise sur la situation dans l'océan Indien mais l'étude a une application bien plus large et peut être utilisée pour juguler l'essor de la piraterie au large des côtes ouest-africaines, et en particulier dans le golfe de Guinée. La « traque » des flux financiers n'est pas moins importante que les opérations navales contre les fantassins. Il faut réussir à pister les capitaux pour lutter efficacement contre la piraterie car il s'agit de détecter tous ceux qui enfreignent la loi et contrôlent le « business » : les commanditaires, les intermédiaires, les investisseurs et les bénéficiaires.

Liens : <http://blogs.worldbank.org/psd/fr/la-circulation-de-l-argent-de-la-piraterie-une-conomie-en-circuit-ferm>

600 000 euros découverts sur une personne voyageant entre la Suisse et la France

La somme découverte par les agents des douanes de Saint-Louis-Bâle était dissimulée dans une gaine en tissu, cousue sous le pull de la personne.

Le jeudi 19 mai 2016, les agents des douanes de Saint-Louis-Bâle ont saisi plus de 600 000 euros en liquide lors du contrôle d'une femme de nationalité serbe. En opération dans le TGV Zurich-Paris, les douaniers contrôlent une femme voyageant seule. Elle affirme ne rien avoir à déclarer et simplement rentrer chez elle à Paris après avoir rendu visite à sa famille à Zurich.

Poursuivant leur contrôle, les agents constatent alors la présence d'une épaisseur anormale sous ses vêtements, qu'elle justifie par la présence de pansements.

Arrivés en gare de Mulhouse, les douaniers la conduisent dans les locaux du service pour approfondir le contrôle. Ils découvrent alors une importante quantité de billets en euros et en dollars américains dissimulés dans une gaine en tissu, cousue sous son pull. D'autres liasses sont ensuite découvertes dans ses vêtements.

Au total, les agents comptabilisent 600 000 euros en coupures de 50, 100 et 200 euros ainsi que 20 000 dollars américains et 14 000 francs suisses.

Outre l'infraction relative au manquement à l'obligation déclarative (MOD), les propos confus et la situation financière personnelle de l'intéressée ont amené les agents à suspecter un délit de blanchiment d'argent.

Les suites judiciaires ont été confiées au Service national de douane judiciaire (SNDJ) de Lyon par la Juridiction interrégionale spécialisée (JIRS) de Nancy. Publié le 1 juin 2016.

Liens : <http://www.douane.gouv.fr/articles/a12851-600-000-euros-decouverts-sur-une-personne-voyageant-entre-la-suisse-et-la-france>

600.000 euros en liquide saisis sur une femme voyageant entre la Suisse et la France

Les douanes françaises ont découvert le 19 mai lors d'une opération dans le TGV Zurich-Paris 600.000 euros en liquide sur une femme de nationalité serbe qui voyageait entre la Suisse et la France, révèle Franceinfo.fr.

Selon le site internet de la radio, les agents ont constaté "la présence d'une épaisseur anormale sous ses vêtements, qu'elle justifie par la présence de pansements". Une fois arrivés à Mulhouse, les douaniers ont découvert "une importante quantité de billets en euros et en dollars américains dissimulés dans une gaine en tissu, cousue sous son pull. D'autres liasses sont ensuite découvertes dans ses vêtements", précise le communiqué des douanes cité par franceinfo.

Au total, les agents ont compté 600.000 euros en coupures de 50, 100 et 200 euros ainsi que 20.000 dollars américains et 14.000 francs suisses. Outre l'infraction relative au manquement à l'obligation déclarative, toute personne transportant plus de 10.000 euros en provenance ou à destination de l'étranger devant les déclarer à la douane, "les propos confus et la situation financière personnelle de l'intéressée ont amené les agents à suspecter un délit de blanchiment d'argent", indiquent les douanes.

L'enquête a été confiée au Service national de douane judiciaire (SNDJ) de Lyon par la Juridiction interrégionale spécialisée de Nancy (JIRS).

Les douanes précisent que "les propos confus et la situation financière personnelle de l'intéressée ont amené les agents à suspecter un délit de blanchiment d'argent." Publié le 01/06/2016.

Liens : <http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2016/06/01/97002-20160601FILWWW00042-600000-euros-en-liquide-saisis-sur-une-femme-voyageant-entre-la-suisse-et-la-france.php>

Lutte contre le blanchiment : deux nouveaux décrets viennent compléter le dispositif de l'ordonnance du 30 janvier 2009

Les règles relatives à la lutte contre le blanchiment ont été récemment complétées par deux décrets qui s'ajoutent à l'ordonnance du 30 janvier 2009 portant transposition de la 3ème directive anti blanchiment du 26 octobre 2005.

Les dispositifs introduits par ces deux décrets

- Le décret n° 2009-874 du 16 juillet 2009 a été pris pour application de l'article L. 561-15-II du code monétaire et financier (CMF) afin de définir les critères de la fraude fiscale pouvant conduire à faire une déclaration de soupçon.

Parmi les 16 critères retenus par le décret, figurent, par exemple :

*« le retrait fréquent d'espèces d'un compte professionnel ou leur dépôt sur un tel compte non justifié par le niveau ou la nature de l'activité économique »,
« le refus du client de produire des pièces justificatives quant à la provenance des fonds reçus ou quant aux motifs avancés des paiements, ou l'impossibilité de produire ces pièces » ou encore « le transfert de fonds vers un pays étranger suivi de leur rapatriement sous la forme de prêts ».*

- Le décret n° 2009-1087 du 2 septembre 2009 vient directement porter application des dispositions introduites dans la partie législative du code monétaire et financier par l'ordonnance du 30 janvier 2009.

Il donne la définition de la notion de bénéficiaire effectif d'une opération (articles R. 561-1 suiv. CMF) et détaille les obligations liées à l'identification du client (articles R. 561-5 suiv. CMF et R. 561-10 pour le client occasionnel) et du bénéficiaire effectif d'une opération (articles R. 561-7 suiv. CMF).

Il prévoit les obligations de vigilance qui doivent être mises en œuvre par les personnes assujetties au dispositif de lutte contre le blanchiment (articles R. 561-12 suiv. CMF).

Les obligations à mettre en œuvre introduites par le décret du 2 septembre 2009

Au titre de l'obligation de déclaration, le décret du 2 septembre 2009 précise que les avocats s'en acquittent personnellement, quelles que soient les modalités de leur exercice professionnel (article R. 561-23 IV CMF). La déclaration est transmise au bâtonnier de l'ordre auprès duquel l'avocat est inscrit dans les formes prévues par les articles R. 561-26 et R. 561-31 et R. 561-32 CMF.

Les avocats doivent également mettre en œuvre les procédures et les mesures de contrôle interne en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme définies par leurs autorités de contrôle.

A cet égard, un futur décret portera application de l'article 17 13° de la loi du 31 décembre 1971 fixant les compétences du conseil de l'ordre auquel a été confié le soin de vérifier le respect par les avocats de leurs obligations de vigilance et déclaratives prévues par le code monétaire et financier et de se faire communiquer les documents relatifs au respect de ces obligations.

Ce même décret tirera également la conséquence de la nouvelle compétence donnée au Conseil national des barreaux par l'ordonnance du 30 janvier 2009 qui a prévu, dans un nouvel alinéa de l'article 21-1 de la loi de 1971, qu'il peut « assister le conseil de l'ordre dans l'exercice de sa mission définie au 13° de l'article 17 » de cette loi.

La lutte contre le blanchiment et la profession d'avocat

Le Conseil national des barreaux procède actuellement à la refonte du Cahier portant conseils de vigilance publié en septembre 2007 afin de tenir compte du nouvel état du droit positif en matière de lutte contre le blanchiment.

Ce nouveau Cahier s'intitulera « Dissuader pour ne pas dénoncer ». Il rappellera que la profession d'avocat a constamment manifesté son opposition à l'obligation de dénoncer les clients à laquelle les dispositifs communautaire et national de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme la contraignent.

Si l'objectif de lutte contre la criminalité et le terrorisme est légitime, les avocats refusent d'être des délateurs ou des auxiliaires de police et de renier l'essence même de leur serment et leurs valeurs essentielles.

Rappelons que le Conseil national des Barreaux, sur rapport d'Andréanne Sacaze, Présidente de la Commission des Textes, l'Assemblée générale du Conseil national des barreaux a décidé à l'unanimité d'engager un recours devant le Conseil d'Etat contre l'ordonnance du 30 janvier 2009 transposant la 3ème directive anti-blanchiment n° 2005/60/CE du 26 octobre 2005

Les obligations de vigilance et déclaratives pesant sur les avocats ne s'appliquent pas aux activités qui se rattachent à une procédure juridictionnelle, ni aux informations recueillies à l'occasion d'une consultation juridique demandée par un client, à moins que celui-ci ne souhaite obtenir des conseils juridiques aux fins de blanchiment de capitaux (art. L. 561-3 II CMF).

L'ordonnance du 30 janvier 2009 consacre la possibilité pour l'avocat de dissuader un client de prendre part à une activité illégale (art. L. 561-19 CMF), la possibilité d'informer d'une déclaration de soupçon les avocats d'une même structure d'exercice ou ceux intervenant dans une même transaction (art. L. 561-20 et L. 561-21 CMF) ainsi que l'immunité pénale, civile et disciplinaire de l'avocat ou de son préposé en cas de déclaration de soupçon faite de bonne foi (art. L. 561-22 CMF).

Liens : http://cnb.avocat.fr/Lutte-contre-le-blanchiment-deux-nouveaux-decrets-viennent-completer-le-dispositif-de-l-ordonnance-du-30-janvier-2009_a686.html

Blanchiment de l'argent de la drogue : les révélations de l'opération Rétrovirus

Comment faire sortir de France les fortunes colossales dégagées par le trafic de cannabis? Une enquête "hors norme" de la police judiciaire met en évidence l'ingéniosité des trafiquants.

De la poudre d'or dans du café moulu; des lingots fondus puis transformés en bijoux portés par des cohortes de passeurs; des liasses de billets (jusqu'à 25 millions d'euros par an et par transporteur) transitant en voiture de la région parisienne à la Belgique: la direction centrale de la police judiciaire vient de briser net une filière de blanchiment de l'argent de la drogue.

L'opération " **Rétrovirus** ", déclenchée les 8 et 10 mars, illustre l'ingéniosité des trafiquants pour faire sortir de France les fortunes générées par le trafic de résine de cannabis qui sature certains quartiers. Celui-ci génère, selon le parquet de Paris, un chiffre d'affaires total de 3 milliards d'euros par an, dont une petite partie seulement est investie sur le lieu de vente.

Des banquiers blanchisseurs mis en concurrence

Les surveillances de l'Office central de répression de la grande délinquance financière (OCRGDF) ont débuté il y a un an. A l'origine du trafic, les producteurs marocains cherchent à récupérer les bénéfices de la vente de résine de cannabis en évitant le circuit bancaire classique, de plus en plus surveillé par les Etats. " Ils font appel à des " banquiers " officieux qui proposent leur services dans une sorte de bourse aux blanchisseurs, résume Jean-Marc Souvira, le patron de l'OCRGDF. Peu leur importe les méthodes employées ensuite : celui qui propose le prix le bas l'emporte. "

Dans le cas d'espèce(s), le " banquier en chef " adoubé par les producteurs, était, selon les enquêteurs, un ressortissant indien, officiellement en chômage, vivant en Seine-Saint-Denis et ne roulant pas sur l'or -du moins en apparence. Ses hommes récoltaient auprès des dealers locaux les bénéfices de la vente, comme le ferait une société de transport de fonds auprès de commerçants à la fin d'une journée de travail. Ces collecteurs prenaient alors la route ou le train vers Anvers, en Belgique, conservant une partie en numéraire, changeant l'autre en or.

Dubaï, plaque tournante; l'or envoyé en Inde

Etape suivante : les Emirats arabes unis, véritable " plaque tournante de ce trafic ", selon l'un des sous-directeurs de la PJ, Philippe Veroni. D'autres " mules " (passeurs) cachaient dans leurs bagages trois kilos d'or par personne, ou le reliquat de billets. Après un dépôt dans des bureaux de change peu scrupuleux de Dubaï, les sommes en liquide étaient virées sur les comptes des producteurs marocains dans un délai n'excédant pas une semaine après la vente, selon un enquêteur. Voilà pour l'argent.

L'or, lui, empruntait la route des Indes. Il était à l'occasion transformé en bijoux portés par des voyageurs indiens de retour au pays. Ou mélangé à du café moulu... " Nous avons pu observer qu'un kilo de café était à moitié vidé et mélangé avec l'équivalent de 500 g d'or. A l'arrivée à Madras, en Inde, un simple tamisage permettait de récupérer le métal précieux", détaille Jean-Marc Souvira. Le chef de l'organisation implanté en France aurait reconnu avoir ainsi exporté 200 kilos d'or entre la Belgique et l'Inde.

Lors d'une conférence de presse tenue jeudi, alors que les gardes à vue se terminaient, le procureur de la République de Paris, François Molins, a estimé qu'il s'agissait " d'un des plus importants réseaux de blanchiment de résine de cannabis opérant sur le territoire national jamais démantelé. " Treize personnes ont été interpellées. Par

ailleurs, 2,3 millions d'euros en espèces et en bijoux, un appartement ainsi que 9 kg d'or ont été saisis en France et en Belgique, selon le parquet.

La comptabilité du réseau saisie par les policiers ferait apparaître que les sommes collectées ont atteint " au moins 170 millions d'euros en espèces en moins d'un an ".

Liens : http://www.lexpress.fr/actualite/societe/blanchiment-de-l-argent-de-la-droque-les-revelations-de-l-operation-retrovirus_1500017.html

Une perquisition historique a lieu au Québec : Drogues, Tabac et argent

Une soixantaine de personnes membre d'un groupe criminel liée aux motards et au crime organisé autochtone ont été arrêtés mardi dans le cadre d'une opération policière sans précédent contre un réseau d'importation de tabac, de trafic de stupéfiants et de blanchiment d'argent actif en Amérique du Nord, en Amérique du Sud et en Europe.

Selon la SQ, l'organisation criminelle a illégalement importé 2294 tonnes de tabac entre août 2014 et mars 2016, réalisant du coup une fraude de plus de 530 millions de dollars à l'encontre des gouvernements fédéral et provincial.

Ce qui a été saisi par la SQ :

- Plus de 52 800 kilos de tabac (représentant une fraude de près de 13,5 M\$);
- Plus de 1,5 M\$ en argent comptant provenant de transactions illicites au Canada;
- Près 3 M\$ en argent comptant américain;
- 836 kilos de cocaïne;
- 21 kilos de méthamphétamine;
- 100 grammes de Fentanyl;
- 35 livres de cannabis.

Source: Radio-Canada

Liens : <http://www.infos-alerte.com/2016/03/une-perquisition-historique-a-lieu-au-quebec-drogues-tabac-et-argent/>

Trois raffineries suisses fondent pour l'or des cartels de la drogue colombiens

En Colombie, les hauts fonctionnaires ne sortent jamais sans gardes du corps. C'est donc sous protection rapprochée que Juan Ricardo Ortega donnait une interview, au printemps dernier, dans un restaurant de Bogotá. Le chef de la Direction des impôts et des douanes nationales (DIAN), expliquait qu'il enquêtait sur l'or colombien utilisé comme moyen pour blanchir l'argent de la drogue. Où est envoyé cet or sale, demandait-il aux journalistes ? Aux Etats-Unis... et en Suisse.

Entre 2005 et 2012, les exportations d'or colombien vers la Suisse n'ont cessé d'augmenter, pour atteindre les 17 000 kilos, soit 682 millions de dollars. Au même moment, le prix du métal était multiplié presque par quatre. Et à Bogotá, ce sont d'abord ces chiffres qui ont attiré l'attention. Comment la bourgade d'Alto Baudó, au sud-ouest de Medellín, où le sol n'a jamais donné une seule pépite, a-t-elle pu produire une tonne du précieux métal, début 2010 ?, s'étonne le journal Dinero.

Alertées, les autorités vont de surprise en surprise et découvrent que le même miracle s'est produit dans d'autres régions comme Antioquia, Bolivar ou Cauca. Ces zones rurales ou montagneuses, ont en commun d'accueillir des groupes paramilitaires comme les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC). Ceux-ci contrôlent les deux tiers de la cocaïne produite dans le pays.

Une fois l'argent encaissé, le circuit de blanchiment est simple: les trafiquants achètent des lingots d'or au Panama ou au Venezuela. « Puis ils l'amènent sur leurs terres notamment par bateau, via les fleuves comme l'Atrato ou le Rio Magdalena », continue Jean-Pierre Gontard, ancien médiateur suisse en Colombie. Contre de grosses enveloppes, des fonctionnaires déclarent la marchandise comme locale. Ne reste plus qu'à la vendre à des exportateurs.

Soupons de blanchiment

En Colombie, l'enquête est explosive. Le ministère public, secondé par la DIAN, est suivi de près par des agents américains et anglais. De nombreuses personnes et entreprises sont dans le viseur des autorités. Parmi elles, il y aurait notamment les négociants Fundiciones Escobar, selon une source proche de l'enquête. Une enseigne que la presse colombienne, dès 2011, soupçonne de blanchiment. A Medellín, les fonderies Escobar sont aujourd'hui en liquidation, après 75 ans d'existence. Acculée par les autorités de Bogotá, l'entreprise revend aujourd'hui tout son mobilier et ses machines sur Internet, même si son site officiel est toujours consultable.

Le soupçon est là: au bout de la machine à blanchir, on trouverait les trois principales raffineries suisses. Avec, en première ligne, celle d'Argor-Heraeus, située à Mendrisio (TI). D'après un document que «Le Matin Dimanche» a pu obtenir, qui liste les clients des plus gros exportateurs colombiens, l'entreprise tessinoise aurait raffiné l'or d'Escobar SA jusqu'en 2012, pour des montants astronomiques – 261 millions de dollars en 2010, par exemple.

Jusqu'en 2012 également, une partie de l'or des fonderies Escobar aurait également été acheminée vers la raffinerie Valcambi, non loin de Lugano (TI). Il aurait été livré pour 27 millions d'or en 2011 et 6 millions en 2012. Confrontée à ces éléments, l'enseigne répond qu'elle « identifie tous ses clients conformément à toutes les réglementations en vigueur suisses et internationales. Donc tous les contrats en lien avec nos activités sont légalement corrects. »

Comment expliquer que les fonderies suisses aient acheté de l'or colombien, alors que le circuit de blanchiment a été mis au jour dès 2009? Malgré plusieurs sollicitations, Argor-Heraeus n'a pas répondu à nos questions. Dès 2013, pourtant, l'ONG ASK, le groupe de travail Suisse-Colombie, alertait plusieurs raffineries de ces risques et réclamait plus de transparence. « Elles nous ont répondu de manière vague, explique Stephan Suhner membre de l'association. Et ne savaient même pas qu'Escobar était en liquidation. » L'initiative «or responsable» pilotée par le SECO pourrait-elle bientôt être mise en place en Colombie? Même si c'est le cas, cela ne concernerait pas les mines illégales, qui sont au cœur du problème.

Un autre géant suisse des matières premières a longtemps traité de l'or colombien. Metalor, dont le siège mondial est à Neuchâtel, en a raffiné pour des dizaines de millions, chaque année, entre 2008 et 2013. C'est dans son usine américaine que la marchandise était transformée. Problème: Metalor se fournissait auprès de l'entreprise colombienne C. I. Goldex, qui a récemment avoué avoir acheté de l'or jusqu'en 2009 à un dénommé Jairo Rendón. Condamné aux Etats-Unis pour narcotrafic et blanchiment, celui-ci est aussi connu pour être le frère des deux trafiquants les plus craints du pays, «Don Mario» et «El Aleman», tous deux arrêtés depuis.

Activités suspendues

C. I. Goldex, dont le fondateur a reconnu ses torts, a définitivement fermé ses portes il y a quelques semaines. Chez Metalor, la porte-parole Véronique Vergriete affirme que l'entreprise a suspendu ses activités avec Goldex dès 2013, quand les premiers articles sont sortis. «Et ce, bien que Metalor ait reçu la confirmation écrite des autorités colombiennes que Goldex ne faisait l'objet d'aucune investigation ni d'aucune accusation fondée», précise-t-elle.

En Colombie, le volontarisme des autorités a déjà porté ses fruits: la production de métal jaune commence à retrouver un niveau réaliste. En 2013, les exportations d'or colombien en Suisse ont chuté de 36% par rapport à 2012. Pour le moment, aucune demande d'entraide judiciaire n'a été déposée à Berne sur ce dossier. A Bogotá, on nous confirme que l'enquête est maintenue. Quelques semaines après cette médiatique déclaration de guerre, Juan Ricardo Ortega annonçait qu'il quittait la DIAN. Chez les narcotrafiquants, sa tête était mise à prix à 3 millions de dollars. Article publié dans Le Matin Dimanche.

Liens : <https://mariemaurisse.net/2014/10/26/trois-raffineries-suisse-fondent-pour-lor-des-cartels-de-la-droge-colombiens/>

Ils transformaient le cannabis en or

Jeudi, le procureur de la République de Paris a annoncé le démantèlement d'un des plus importants réseaux internationaux de blanchiment de l'argent de la drogue.

Belgique, Inde, Dubaï, France ou encore Maroc, le réseau de blanchiment de l'argent de la drogue avait des tentacules dans plusieurs pays du globe. Démantelé les 8 et 10 mars derniers, la nouvelle n'a été annoncée que ce jeudi par François Molins, procureur de la République de Paris. «C'est une affaire hors norme», souligne le magistrat en rappelant que le trafic de cannabis représentait un marché de 3 milliards d'euros chaque année en France. La juteuse affaire a permis quant à elle d'atteindre en un an au moins 170 millions d'euros en espèces ainsi que des dizaines de kilogrammes d'or, précise France Info. Le tout, grâce à une armée de porteurs de sacs d'espèce, de bijoux ou d'or, agissant pour le compte d'un «banquier» marocain qui émettait de fausses factures, a précisé François Molins lors d'une conférence de presse, repris dans Reuters.

Treize personnes ont été interpellées lors de l'opération «Rétrovirus»: Dix ont été mises en examen, trois autres ont été arrêtées en Belgique, notamment un négociant en or, précise France Info. Le coup de filet fait suite à l'opération «Virus», menée en octobre 2012. Cette dernière concernait le blanchiment d'argent sale auprès de fraudeurs du fisc. Privé du réseau Virus, les trafiquants marocains ont fait appel à une nouvelle filière dirigée en France par un ressortissant indien. «Au Maroc, il y a une bourse aux blanchisseurs et celui qui a le cours le plus bas remporte le marché», précise Jean-Marc Souvira, chef de l'Office central de répression de la délinquance financière(OCGRDF).

35 millions d'euros en un an

Le système élaboré de forme pyramidale est assez complexe. Des collecteurs se chargeaient de récupérer l'argent liquide provenant du trafic de cannabis dans les cités de la banlieue parisienne pour le remettre à un collecteur en chef. L'argent sale était ensuite acheminé à Anvers, en Belgique, où un autre intermédiaire le changeait contre de l'or non poinçonné qui était alors transporté à Dubaï, parfois dans du café moulu, afin d'être transformé en bijoux. En résumé: l'argent était changé en or, lui-même

transformé en bijoux. Des passeurs indiens portaient ensuite bagues, colliers et bracelets sur eux pour les ramener en Inde, via Hong-Kong ou la Malaisie. Sur place, les bijoux étaient retransformés en lingots, une partie alimentant le marché noir en raison d'une taxe sur l'or. Une autre partie de l'argent sale était acheminée en liquide à Dubaï, plaque tournante du blanchiment d'argent, et écoulée dans des bureaux de change contrôlés par des Marocains.

A la tête du réseau de blanchisseurs, un ressortissant indien. Installé en Seine-Saint-Denis, il menait un train de vie modeste pour ne pas se faire remarquer. L'homme, qui a été interpellé alors qu'il s'apprêtait à prendre l'avion pour Dubaï, a reconnu avoir écoulé pas moins de 35 millions d'euros en un an, confie François Molins. Les policiers ont dû faire preuve de patience pour démanteler le réseau en raison des précautions prises par les intermédiaires, qui changeaient de puce de téléphone après chaque appel. Lors du démantèlement, les hommes de l'OCRGDF, de la police judiciaire et leurs collègues belges ont saisi 2,3 millions d'euros en espèces et bijoux, un appartement et près de neuf kilos d'or, précise France Info.

Liens : <http://www.parismatch.com/Actu/Faits-divers/Un-des-plus-importants-reseaux-de-blanchiment-d-argent-demantele-553579>

Quand Facebook et WhatsApp servent à vendre drogues et animaux rares

Plusieurs organisations de défense de la nature sauvage ont déclaré hier que des trafiquants d'animaux publiaient activement leurs offres sur Facebook.

Ce cas est loin d'être isolé: depuis plusieurs années le Brésil lutte contre les trafiquants de drogue sur WhatsApp... Mais pourquoi les criminels optent pour ces applications populaires? Et comment les autorités locales combattent ce phénomène?

L'organisation Traffic, créée par le Fonds mondial pour la nature (WWF) et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), a percé à jour un réseau de trafiquants d'animaux sur Facebook. D'après son dernier rapport en date, les criminels agiraient via des groupes fermés enregistrés en Malaisie occidentale. En se faisant passer pour des acheteurs, les protecteurs des animaux ont rejoint 14 de ces groupes et, en cinq mois, ont relevé plus de 300 annonces de vente d'animaux rares ou en voie d'extinction — des gibbons, des ours malaisiens, des pandas, des tortues et des oiseaux étaient activement achetés en tant qu'animaux domestiques ou pour être revendus. Au total, plus de 100 vendeurs ont été identifiés.

Selon Traffic, ces groupes illégaux ont pu voir le jour en Malaisie car dans ce pays, les administrateurs de Facebook ne suivent pas rigoureusement les infractions au règlement du réseau social. En cinq mois d'observation, aucun des groupes n'a été fermé alors qu'ils comptaient presque 68 000 membres.

C'est seulement quand Traffic a fourni les résultats de son investigation à la direction du réseau social pour l'Asie du Sud-Est que l'accès à ces groupes a été immédiatement restreint, et que le personnel de Facebook a promis d'aider les activistes à mettre la main sur les criminels. Tous les documents ont été transmis aux autorités locales qui ont déjà annoncé l'interpellation de plusieurs dizaines de trafiquants. Néanmoins, les défenseurs des animaux craignent que les ventes d'animaux par le biais des réseaux sociaux soient d'une ampleur bien plus grande.

Cependant, toutes ces interdictions ne concernent pas le service de messagerie WhatsApp appartenant à Facebook. Fin 2014, cette application s'est même dotée d'une

fonction de cryptage: le message est codé au moment de l'envoi et il ne peut être décrypté que par le destinataire.

Une telle approche de la protection des données a suscité l'inquiétude du FBI, dont le directeur a appelé en août 2015 à fournir aux services de renseignement une clé de décryptage — la réponse fut négative.

Les autorités brésiliennes sont encore plus révoltées par la politique de WhatsApp, utilisé aujourd'hui par plus de 70 millions d'habitants du pays pour contourner le coût élevé des appels et des SMS.

WhatsApp est aussi massivement utilisé pour vendre des armes et des drogues — le Brésil compte officiellement plus d'un million de narcodépendants, dont beaucoup consomment des drogues dures comme le crack et la cocaïne.

La police est pratiquement impuissante car WhatsApp refuse de lui fournir l'accès aux correspondances. Cela force le gouvernement brésilien à employer des méthodes peu traditionnelles pour faire pression sur WhatsApp: fin décembre, après un nouveau refus de fournir à la police des informations sur une affaire criminelle, la messagerie a été entièrement bloquée dans le pays pendant 48 heures. Toutefois, cette décision de justice a été levée le lendemain et plus de 1,5 million de Brésiliens ont commencé à utiliser le service protégé Telegram. 04.03.2016

Liens : <https://fr.sputniknews.com/presse/201603041023121288-vents-drogues-animaux-rares-facebook-whatsapp/>

Le fleuriste d'Amsterdam était... un mafieux calabrais!

Les "bulbes de tulipe" signifiaient autre chose chez les trafiquants de drogue de la Ndrangheta, la mafia du sud de l'Italie.

V.C, un fleuriste d'Amsterdam, est soupçonné d'avoir dissimulé de la drogue — pendant 20 ans! — dans des bouquets qu'il envoyait à la mafia calabraise, qui porte le nom de Ndrangheta, dans le sud de l'Italie.

L'agence Reuters vient de publier une enquête qui jette de la lumière sur les réseaux de la Ndrangheta à travers le monde. Les stupéfiants importés d'Amérique du Sud étaient camouflés pendant de longues années dans des cargaisons de fleurs envoyées en Italie, selon l'accusation.

Célèbre pour le racket et des kidnappings dans les années 1970, la Ndrangheta a diversifié ses activités en matière de trafic de cocaïne à la fin du XXe siècle, pour devenir finalement le premier importateur de cocaïne en Europe. Qui plus est, l'organisation serait de nos jours présente dans une douzaine de pays sur tous les continents.

Les juges italiens antimafia accusent aujourd'hui deux fleuristes d'Amsterdam d'avoir contribué à l'épanouissement de ce trafic. L'un d'entre eux, V.C, est marié à la fille du légendaire N. (A.M), emblème du crime italien et parrain de la Ndrangheta avant son assassinat en 1975. Celui-ci est en outre le père de l'autre accusé, V.M.

C aurait lancé son entreprise dans la banlieue d'Amsterdam dans les années 1990, pour être rejoint plus tard par son beau-frère en 2002, selon Reuters. V.M venait alors de sortir d'une incarcération de 13 ans aux Etats-Unis pour trafic de drogue. Alors que C. menait les affaires, M. s'occupait du recouvrement des factures.

Les avocats des deux suspects, dont l'un, V.C, est déjà sous les verrous, et l'autre, M., est toujours activement recherché, affirment pour leur part que leurs clients sont des entrepreneurs honnêtes. Le fait d'avoir des parents mafieux ne veut pas dire, selon

eux, qu'ils sont eux-mêmes mêlés à des affaires douteuses. Leur entreprise à Amsterdam est enregistrée et fonctionne de façon tout à fait légitime.

La conduite des deux hommes n'éveille pas non plus les soupçons. Ils mènent une vie discrète et ne sortent que de temps à autre dans les restaurants cotés d'Amsterdam. Mais selon les juges italiens, C. a trouvé dans son business de fleurs une couverture idéale pour la Ndrangheta. Il lui permet d'écouler de la drogue grâce à la situation géographique extrêmement favorable d'Amsterdam. Il est en effet facile de recevoir des stupéfiants d'Amérique du Sud pour les envoyer vers le reste de l'Europe.

Au milieu des années 2000, la firme de C. expédiait chaque jour environ un camion de fleurs en Italie. Le volume a ensuite diminué, mais plusieurs camions par semaine arrivaient toujours à destination.

La police écoutait les conversations téléphoniques des deux suspects. Ils se parlaient entre eux en dialecte calabrais et en langage codé, utilisant des surnoms. Ainsi, ils disaient "bulbes de tulipe" pour désigner les stupéfiants. Après une surveillance de plusieurs mois, la police a lancé un vaste coup de filet. Une cinquantaine de personnes ont été arrêtées depuis l'été 2014.

Les collègues des deux suspects ont toujours du mal à croire que C. pourrait être un trafiquant de drogue: "Si c'est vrai, alors il est meilleur acteur que Robert De Niro et Al Pacino réunis". 01.05.2016

Liens : <https://fr.sputniknews.com/societe/201605011024667455-droque-mafia-italie-amsterdam/>

Quand les gangs mexicains investissent dans la mode

Fashion Victim. Les trafiquants de drogue mexicains déploient des trésors d'inventivité pour blanchir leur argent sale. Dernière trouvaille, investir dans le prêt-à-porter.

Quand le FBI lance une opération de grande envergure à Los Angeles le 10 septembre dernier, il espère démanteler un réseau de trafiquants. Surveillés depuis des mois, les magasins de prêt-à-porter concernés sont soupçonnés d'appartenir aux cartels mexicains venus vendre cocaïne et héroïne en Californie, comme le rapporte le site Foreign Policy (en anglais). La fouille révèle un business d'une ampleur qui dépasse les attentes des enquêteurs : de fil en aiguille, ils perquisitionnent la villa du propriétaire des commerces, où les forces de l'ordre saisissent 35 millions de dollars (27 millions d'euros) planqués dans des boîtes à chaussures, des tiroirs et des sacs de voyage.

Une saisie record de 90 millions de dollars. Des cachettes toutes plus ahurissantes les unes que les autres, puisque la police retrouve une liasse de 20.000 dollars dans la colonne de direction de la voiture de luxe garée devant la maison, dont certains billets sont tachés de sang. Plusieurs autres caches sont découvertes, pour une prise finale record dans l'histoire des Etats-Unis : 90 millions de dollars (71 millions d'euros). Sans compter la valeur immobilière des villas détenues par les hommes de paille des barons de la drogue : la plus chère vaut 88 millions de dollars.

L'enquête menée conjointement par les polices mexicaine et américaine a jeté la lumière sur un réseau de blanchiment d'argent sale un peu particulier. Quand les films campent des gangsters à la tête de casinos, d'hôtels louches ou de boîtes de nuits véreuses, la réalité, elle, est bien plus surprenante. En effet, les cartels mexicains

incriminés dans le trafic réinvestissaient leur argent sale dans le prêt-à-porter pour femmes enceintes, sous l'enseigne Q.T Fashion.

Loin de l'imaginaire des gangsters et des casinos. Un commerce moins bling-bling, qui dépensait les millions de dollars générés par le trafic de drogue américain auprès de magasins mexicains eux aussi détenus par les cartels. Une fois les vêtements achetés, les gangs reversaient l'argent blanchi en pesos, la monnaie mexicaine. Histoire de rentabiliser jusqu'au bout le business, Q.T Fashion, qui vendait ces vêtements de mauvaise qualité fabriqués en Chine, retirait les étiquettes "made in China" et les changeait en "made in USA" pour éviter de payer une taxe supplémentaire.

A l'origine de ce circuit bien rôdé, le cartel Sinoala, qui échafaude ce commerce de vêtements de maternité pour une bonne raison. Ils détiennent un dealer mauvais payeur, et exigent de sa famille une rançon de 140.000 dollars. Problème, ils sont aux Etats-Unis, et il est impossible de faire passer une telle somme au Mexique sans éveiller les soupçons de la police. C'est alors que les patrons du cartel Sinoala montent un honorable commerce de prêt-à-porter de grossesse.

Les enquêteurs, alertés par un banal contrôle fiscal de l'entreprise, ont arrêté neuf personnes. Ils soupçonnent plusieurs autres commerces de Los Angeles, une ville qui pourrait bien être en réalité "un hub pour commerces louches et blanchiment d'argent", expliquent les fédéraux au Los Angeles Times.

L.A, "épicentre du blanchiment des narco-dollars". "Los Angeles est devenu l'épicentre du blanchiment des narco-dollars avec des mules qui transportent des sacs remplis de billets" destinés à être réinvestis dans des commerces en apparence honorables, explique Robert Dugdale, l'assistant du procureur en charge de l'affaire. Sur les 1.510 activités suspectes repérées dans le pays, plus de la moitié venait de Californie et 11 % de Los Angeles. Le département d'Etat américain estime que le trafic de drogue à la frontière américano-mexicaine atteint entre 19 et 29 milliards de dollars annuels (entre 12 et 13 milliards d'euros).

De leur côté, les autorités mexicaines ont tenté d'endiguer le trafic en imposant de nouvelles normes plus strictes. Les ressortissants mexicains ne peuvent plus passer la frontière avec plus de 7.000 dollars en cash et ils sont également limités sur le montant de leurs dépôts mensuels sur leurs comptes en banque. Ce qui n'a pas empêché les cartels de poursuivre leur trafic, parfois avec la bénédiction des banques, puisque la justice américaine a infligé une amende record à HSBC en 2012: 1,9 milliard de dollars pour avoir participé au blanchiment d'argent des gangs mexicains.

Liens : <http://www.europe1.fr/international/quand-les-gangs-mexicains-investissent-dans-la-mode-2259877>

Les drogues représentent un marché annuel de 26 milliards de francs dans l'UE

L'impact des marchés des drogues sur la société va bien au-delà des seuls dommages causés par la consommation. Ces marchés s'articuleraient à d'autres formes de criminalité et au terrorisme. [AFP]

Les marchés des drogues représentent "une des principales menaces" pour la sécurité de l'Europe, selon un rapport européen. Ils rapportent quelque 26 milliards de francs par an.

Les marchés des drogues s'articulent à d'autres formes de criminalité et au terrorisme, affirme le rapport d'Europol et de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, publié mardi.

"Les marchés des drogues demeurent l'un des domaines les plus rentables pour les groupes criminels organisés et, selon nos estimations, les citoyens de l'UE dépensent chaque année plus de 24 milliards d'euros en drogues illicites", selon les auteurs du document.

Connexion avec des réseaux terroristes

Le rapport souligne que "bon nombre de personnes impliquées dans des activités terroristes ont un passé de petit délinquant, notamment via la consommation et la vente de drogues, et exploitent leurs connexions avec le milieu criminel pour les activités terroristes". La lutte contre le terrorisme et la lutte antidrogue pourraient ainsi mieux collaborer.

En 2013, le marché du cannabis représentait environ 38% du marché des drogues, devant celui de l'héroïne (28%), de la cocaïne (24%), des amphétamines (8%) et de l'ecstasy (3%).

Influence sur l'économie et l'environnement

Le rapport d'Europol et de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT), publié mardi montre que l'influence des marchés de la drogue s'exerce également sur l'économie (blanchiment), l'environnement (déchets de produits chimiques utilisés pour produire les drogues) et "sur les institutions gouvernementales, dont ils grèvent les budgets et exposent les fonctionnaires au risque de la corruption".

Le document fait aussi état d'interconnexions croissantes entre groupes criminels: "Il est désormais courant que les groupes criminels organisés intervenant sur le marché des drogues trafiquent plusieurs drogues, participent à d'autres formes de criminalité et forment des alliances sans tenir compte des barrières ethniques et géographiques".

La guerre "n'a pas été gagnée", selon le président colombien

Le président colombien Juan Manuel Santos avait admis ce lundi que la guerre contre le trafic de drogue n'avait "pas été gagnée", malgré 40 ans de lutte, et appelé à examiner "ce que nous faisons mal".

"Le crime organisé est un crime transnational car il dépasse les frontières, c'est pourquoi la bataille contre ce crime doit être multinationale", a-t-il estimé, appelant à un renforcement de la coopération.

06 avril 2016

Liens : http://www.rts.ch/info/monde/7625129-les-drogues-representent-un-marche-annuel-de-26-milliards-de-francs-dans-l-ue.html?rts_source=rss_t

Trafic de drogue et blanchissement de capitaux : Un casse-tête pour l'administration douanière

Le trafic de drogue et le blanchissement de capitaux constituent de sérieux problèmes pour l'administration douanière.

La rencontre de la délégation de l'Organisation mondiale de la douane et des directeurs généraux de la douane a permis de faire un diagnostic sur les difficultés des autorités douanières. Selon M. Elimane Saliou Gningue, Directeur Général des Douanes sénégalaises, l'administration douanière est confrontée de plus en plus à des enjeux sécuritaires qui touchent particulièrement le trafic de drogue, la menace

terroriste, le blanchissement de capitaux. Mais selon M. Gningue, ce sont des fléaux qui nous interpellent tous et qui pourraient nous amener à échanger des renseignements pour nous rendre plus efficace.

Un problème qui n'est pas propre qu'au Sénégal. Au sortir de la rencontre de Dakar, les administrations ont compris qu'il fallait travailler en synergie pour plus d'efficacité. Selon le communiqué final, la lutte contre la fraude douanière et contre les trafics illicites doit être adossée aux dispositifs de gestion des risques, gage de facilitation des procédures, pour la croissance et la compétitivité des économies. *«La lutte contre la fraude douanière et contre les trafics illicites de tout genre est un impératif des administrations douanières et services aux frontières. Les administrations douanières utiliseront tous les moyens modernes à leur disposition pour éradiquer le commerce illégal de marchandises de contrefaçon et d'espèces sauvages menacées d'extinction »*, lit-on.

Mieux, pour ce qui est de la coopération, les administrations des douanes participeront au renforcement de la coopération en matière d'échange de renseignements et apporteront leur assistance en vue d'identifier, de poursuivre et de réprimer les auteurs d'actes criminels.

Ce qui fait dire à la vice-présidente de l'Organisation mondiale des douanes pour la zone Afrique de l'Ouest et du Centre, Libom Li Likeng que l'administration douanière africaine a des problèmes semblables et devrait échanger pour contrer les malfaiteurs.

Par ailleurs, dans la déclaration finale, les administrations douanières comptent saisir toutes les opportunités offertes par la communauté douanière francophone en matière de coopération et de renforcement des capacités dans le domaine des meilleures pratiques en matière de facilitation des procédures. Ce qui passera par l'application des mesures édictées dans l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges qui seront intégrées dans les dispositifs juridiques des administrations des douanes.

Liens : <http://www.reussirbusiness.com/2014/10/30/trafic-de-drogue-et-blanchissement-de-capitaux-un-casse-tete-pour-ladministration-douaniere/>

L'argent de la drogue blanchi avec des tickets resto

Alertée par le nombre de tickets resto acceptés dans des restaurants chinois de la capitale, la cellule de renseignement financier de Bercy, Tracfin, a découvert comment des criminels sont parvenus à blanchir l'argent de la drogue.

Plus besoin d'aller taper à la porte de certains pays à l'étranger pour blanchir de l'argent.... Désormais de simples tickets resto suffisent. C'est ce que révèle un article publié par le journal *Le Parisien* ce vendredi 9 août. Montant de la fraude : près de 10 millions d'euros en 9 mois.

Des restaurants complices

Selon les informations publiées par le journal, Tracfin, la cellule de renseignement financier de Bercy chargée de la lutte contre le blanchiment d'argent, a repéré un réseau bâti autour de restaurants chinois de la capitale et l'a signalé au parquet de Versailles, qui s'apprêterait tout juste à mener une enquête.

Près de 2 000 clients par jour, payant presque tous en tickets restaurant. C'est ce chiffre plutôt impressionnant qui a alerté les services de renseignements financiers de Bercy. Plusieurs restaurants d'Ile-de-France, appartenant à la même famille chinoise,

sont suspectés d'avoir blanchi de l'argent. "Il s'agit d'un financement occulte dont l'origine des fonds n'est pas établie", a expliqué Tracfin.

Un système bien rodé

Pour blanchir l'argent de la drogue, le réseau de malfaiteurs a utilisé un système très ingénieux. Avec l'argent "sale" récolté, les individus ont acheté des tickets resto non utilisés sur Internet ou auprès de commerçants. Une fois la masse de tickets récoltés, des restaurants de la capitale complices les ont alors revendu auprès de la Centrale de règlement de titres (CRT). Voilà comment l'argent sale est devenu propre et a atterri sur les comptes en banque des restaurants.

Un savant système qui permet aussi de blanchir très vite l'argent sans être repéré. D'après Tracfin, la CRT "ayant l'obligation de rembourser dans un délai maximum de vingt et un jours les titres présentés par les restaurateurs, les titres présentent une liquidité suffisante pour une opération de blanchiment tout en offrant une faible traçabilité".

Liens : <http://www.challenges.fr/entreprise/20130809.CHA2980/l-argent-de-la-drogue-blanchi-avec-des-tickets-resto.html>

Trafic de drogues. Vannes, plaque tournante

Pour beaucoup d'observateurs, on a franchi un cap en matière de trafic de stupéfiants à Vannes avec l'interpellation la semaine dernière de deux grossistes présumés. La ville serait devenue en quelques années une plaque tournante de la drogue dans le Sud-Bretagne.

Mercredi dernier, au petit matin, les perquisitions menées simultanément par les policiers de Vannes, de Lorient et des unités d'élite de Rennes ont permis de saisir 30 kg de résine de cannabis, dont 27 étaient stockés chez une « nourrice », à Saint-Avé. En termes de quantité de drogues, ce n'est pas la plus grosse prise de ces dernières années à Vannes. En janvier 2012, 58 kg de résine de cannabis avaient été trouvés dans un appartement de la Cité Armorique, à Kercado. Cette saisie record avait été le point de départ d'une longue enquête, entraînant une série d'interpellations dans le quartier. Jusqu'au gros coup de filet du 6 octobre dernier, où 80 policiers étaient descendus à Kercado pour interpellier huit habitants. Maigre bilan ce jour-là : 1,4 kg de résine de cannabis. Mais selon les enquêteurs, le trafic portait sur 80 kg. Et l'essentiel n'était pas là. Parmi les huit personnes interpellées, il y avait les gérants d'un garage de la région vannetaise. Ils sont poursuivis pour abus de biens sociaux (plusieurs dizaines de milliers d'euros), travail dissimulé et fraude fiscale (à hauteur de 44.000 €). Via l'entreprise, ils auraient fourni et entretenu les véhicules utilisés pour le trafic. Une manière aussi pour les trafiquants de blanchir l'argent de la drogue. Les enquêteurs avaient saisi à l'époque 14.000 € en liquide, deux scooters Yamaha T-Max (valeur estimée 30.000 €), une Audi S3 et un Range Rover (85.000 €), ainsi qu'une montre de luxe (15.000 €).

Blanchiment

« Le blanchiment consiste à faire apparaître dans une comptabilité des sommes en liquide qui viennent d'ailleurs, explique un policier. Dans un commerce, vous déclarez 200 € alors que vous n'avez vendu que 50 € de marchandises, et le tour est joué. D'autres investissent l'argent acquis illégalement en travaux dans une maison ou une voiture, avant de revendre au prix fort ». Les deux frères, âgés de 33 ans et 23 ans, interpellés la semaine dernière, auraient opéré quant à eux par l'intermédiaire de

l'épicerie familiale. Mais cette fois, le trafic porterait sur 1,4 tonne de résine de cannabis, écoulé à raison de 60 kg par mois pendant deux ans. Du jamais vu à Vannes.

« On le sait depuis longtemps »

« Là, on ne fait plus dans la vente au détail qui alimente un marché local. Vu les quantités évoquées, on est passé à un niveau très supérieur, avec des grossistes alimentant d'autres intermédiaires qui viennent se fournir de l'extérieur », constate Dominique Le Dourner, secrétaire départemental et délégué national du syndicat Unité SGP Police. Pour lui, pas de doute, Vannes est devenu en quelques années une « plaque tournante » de la drogue en Sud-Bretagne. « On le sait depuis longtemps. Il y a des go fast (convois de voitures très puissantes) qui remontent d'Espagne directement ici. Il y a aussi la proximité de ports comme Lorient ou Saint-Nazaire, et d'une grande agglomération comme Nantes, qui permet à des caïds locaux de trouver des relais et de voir plus grand ».

Encodeur de carte bancaire

Les perquisitions de la semaine dernière ont aussi permis de mettre la main sur 55.000 € en liquide et sur un encodeur de carte bancaire. Si le fait de posséder un tel appareil ne constitue pas en lui-même un délit, il permet, avec le matériel informatique adéquat, de fabriquer de fausse carte de crédit à partir de vraies coordonnées bancaires. 140.000 € ont été saisis sur un compte par le Groupe d'intervention régional (Gir) de Rennes, qui enquête sur l'environnement patrimonial des suspects, comme lors du coup de filet de Kercado. « Le travail de ces policiers spécialisés, qui se concentrent notamment sur l'économie souterraine liée au trafic de stupéfiants, nous permet aussi d'avoir plus de billes en garde à vue », confie un enquêteur. Publié le 04 mai 2016

Liens : <http://www.letelegramme.fr/morbihan/vannes/drogues-vannes-plaque-tournante-04-05-2016-11055080.php#closePopUp>

Le paramétrage des outils de filtrage et de profilage LCB-FT est-il statique ou évolutif ?

L'examen de la 4ème Directive de LCB-FT (proposée en Février 2013 pour compléter la 3ème Directive) par les Commissions des affaires économiques et des libertés civiles le 27 janvier 2014 est l'occasion de rappeler l'obligation pour les établissements bancaires de mettre en place et de maintenir un dispositif de LCB-FT efficace. Lors de cet examen, une nouvelle disposition, proposée par les députés, a été adoptée : la création de registres centraux dans les pays de l'Union Européenne listant les informations liées aux propriétaires « effectifs » finaux des sociétés et de toutes autres entités légales, y compris les fiducies (trusts). L'alimentation de ces registres centraux va contraindre les banques à être plus attentives à l'identification des bénéficiaires effectifs des comptes qu'elles détiennent et des opérations qu'elles traitent. Ce processus d'identification est encore insuffisant voire incomplet pour de nombreux agents économiques soumis aux obligations de LCB-FT.

La 4ème directive doit désormais être approuvée par le Parlement (en Mars ou Avril 2015) et le Conseil des ministres de l'UE. La transposition en droit national par les Etats membres devra ensuite être menée d'ici deux ans.

La qualité du paramétrage des outils conditionne leur efficacité

Aujourd'hui, au regard de la volumétrie des opérations et des bases clients et face aux obligations réglementaires accrues, une politique de lutte anti-blanchiment et contre le

financement du terrorisme ne se conçoit pas sans le recours à des outils informatiques. Ces outils LCB-FT sont principalement utilisés pour le filtrage automatique des opérations traitées et des tiers concernés versus des listes de sanction (pays sous embargo, personnes « blacklistées », Personnes Politiquement Exposées...) et pour le profilage - scanning des opérations des clients versus des scénarios LCB-FT paramétrés propres à chaque institution (comportements suspects).

Ces outils représentent donc un prérequis incontournable à une LCB-FT efficace. Toutefois, leur performance dépend entièrement de la fiabilité des données qui les alimentent et de leur paramétrage. De la qualité de ce paramétrage, en termes de seuils, de scénarios, de champs à filtrer, de critères orthographiques dépendra la pertinence, la qualité et le nombre d'alertes à traiter par les équipes LCB-FT. Cette nécessaire qualité a d'ailleurs été mentionnée par l'ACPR comme point d'attention dans les bilans de ses contrôles.

Désormais, tous les fournisseurs d'outils LCB-FT proposent des packages de scénarios ou de critères standard. Toutefois, même si ceux-ci peuvent servir de base au paramétrage, les spécificités de la banque doivent être prises en compte. Les choix et critères de paramétrage, initiaux ou ultérieurs, doivent être validés par l'organe exécutif, documentés et archivés afin de permettre à la banque d'explicitier et justifier à tout moment ses choix aux autorités de tutelle.

Par ailleurs, il est important de rappeler, ce critère étant souvent négligé, qu'il est impératif de dimensionner le paramétrage des outils en fonction de la taille des équipes dédiées au traitement des différentes alertes. Cela peut apparaître réducteur, dans le sens où le nombre d'alertes pourrait être diminué artificiellement, mais une équipe qui ne pourrait absorber l'analyse et le traitement des alertes générées représenterait tout autant un risque pour la banque. De fait, la défaillance dans le traitement des alertes ou leur mauvaise exploitation ont aussi été identifiées par l'ACPR comme un point d'attention pour les organismes bancaires.

Enfin, les modalités de paramétrage doivent être maîtrisées en interne dans l'organisation. La connaissance technique de l'outil permet de ne pas dépendre entièrement du fournisseur lorsque des ajustements, mineurs ou majeurs, sont nécessaires. Cette connaissance est essentielle tant pour des raisons de sécurité et de fiabilité du paramétrage que pour des raisons plus pragmatiques de coûts.

La maintenance évolutive du paramétrage des outils

En premier lieu, pour s'assurer que les outils utilisés sont toujours efficaces et adaptés aux dernières évolutions réglementaires et technologiques, une veille doit être organisée au sein des équipes IT ou LCB-FT pour suivre les livraisons des différentes versions / adaptations proposées par le fournisseur.

Il est vrai que le contrat qui lie la banque au fournisseur prévoit les modalités d'acquisition et d'implémentation des nouvelles versions. Toutefois, il n'est pas inutile de rappeler qu'une migration effectuée entre deux versions trop éloignées l'une de l'autre peut s'avérer complexe et nécessiter un investissement plus conséquent.

En second lieu, la politique LCB-FT de la banque doit s'adapter aux évolutions de la réglementation et de ses propres activités, que celles-ci soient nouvelles, qu'elles soient abandonnées ou qu'elles représentent désormais une plus faible ou plus forte volumétrie... En effet, le paramétrage des outils de filtrage et de profilage se doit d'être le reflet de la politique LCB-FT de l'organisation, en tenant compte de la situation économique et réglementaire actuelle de son marché. Au vu de la diversité des éléments à prendre en compte, l'adaptation du paramétrage doit être faite à une fréquence régulière : une base de révision annuelle peut être considérée comme appropriée.

Confronter ses pratiques à celles des autres acteurs de la place

La revue périodique du paramétrage est, comme nous l'avons évoqué, essentielle à la qualité de la politique LCB-FT de la banque.

Néanmoins, dans la mesure où la réglementation européenne laisse à chaque banque le soin de définir librement sa politique, cette revue interne peut ne pas être exhaustive.

Lorsque cela est possible, il est avantageux de participer au panel clients du prestataire ayant fourni la solution afin de mettre en avant les évolutions souhaitées et de monitorer les besoins exprimés par les autres institutions. Il est bénéfique de confronter ses pratiques internes à celles des autres banques, plus particulièrement dans le cas de lancement de nouvelles activités. Un accompagnement dédié à la revue du paramétrage ou à la définition de nouveaux scénarios peut être envisagé, et, éventuellement, la conduite d'un benchmark sur les best practices.

10/03/2015

Liens : <http://finance.sia-partners.com/20150310/le-parametrage-des-outils-de-filtrage-et-de-profilage-lcb-ft-est-il-statique-ou-evolutif>

Gestion des processus métier : conformité et lutte contre le blanchiment et la fraude

La multiplication des canaux de télécommunications a fourni aux réseaux de criminalité financière de nouveaux vecteurs pour réinjecter des fonds illicites dans le circuit économique légal. Comment ont réagi les banques ?

L'avènement de nouveaux supports électroniques tels qu'Internet a favorisé de nouveaux types de criminalité. Le marché actuel des services financiers et bancaires est confronté, à l'instar de nombreux autres secteurs, à des pressions réglementaires tant génériques que spécifiques à leur métier visant à protéger les clients et les organismes financiers contre de telles pratiques illégales et sans scrupules.

De manière générale, on constate que les changements économiques rapides s'accompagnent d'une évolution tout aussi rapide des activités criminelles. À titre d'exemple, le boom immobilier en Europe et aux États-Unis a été suivi d'une augmentation du taux de fraude dans les domaines des prêts aux consommateurs et des prêts immobiliers.

Face aux scandales financiers et autres activités frauduleuses apparus aussi bien dans la sphère individuelle que dans le milieu des entreprises, le législateur a été contraint d'intervenir afin de mettre en place de nouveaux dispositifs visant à protéger les sociétés, les actionnaires, et les clients.

Cette situation a eu pour conséquence une augmentation des dépenses liées à la gestion du risque et un alourdissement des obligations déclaratives afin d'améliorer la transparence et le contrôle au sein des entreprises.

Disponibilité des informations

Du point de vue des métiers financiers, il a été constaté, au cours des dernières années, un certain engouement autour des notions de conformité, de blanchiment d'argent et d'autres types de risques.

De nouvelles technologies ont été développées et des solutions existantes ont été peaufinées afin d'améliorer l'identification des opérations suspectes. Les entreprises se sont ainsi souvent dotées de la capacité de repérer des activités potentiellement illicites à un niveau de précision inégalé.

Toutefois, cette première vague a donné lieu à une nouvelle problématique : comment traiter de façon efficace ces alertes identifiées sans entraver trop fortement les activités commerciales ?

À titre d'exemple, aux États-Unis, une augmentation de plus de 25 % par an du nombre d'événements potentiellement suspects identifiés au cours de la dernière décennie engendre actuellement une pression considérable sur le personnel des *back office*, de la direction des fraudes et de la lutte antiblanchiment, qui doit traiter ces alertes, puis distinguer les erreurs de filtrage des activités véritablement douteuses.

Pour chaque déclaration officielle de soupçon effectuée, il peut y avoir, en amont, un volume deux à trois fois supérieur d'alertes qui auront fait l'objet d'une qualification, d'une validation et d'une décision ; chaque processus comportant un volume d'inconnues toujours supérieur au processus précédent.

En d'autres termes, même si les établissements bancaires sont de plus en plus performants à identifier le risque, celui-ci a un impact négatif sur leur capacité à optimiser la maîtrise des pertes, avec pour conséquence une dégradation de l'efficacité d'exploitation et une augmentation des coûts en *back office*.

Plus inquiétant encore : l'impact des activités de mise en conformité, de lutte contre le blanchiment d'argent et contre les pratiques frauduleuses s'étend au-delà du *back office* et touche, directement la prise de parts de marché et la conquête de nouveaux clients.

Les établissements bancaires sont de nos jours confrontés à un impératif commercial visant à conquérir de nouveaux marchés et à s'ouvrir à de nouveaux clients à un rythme accéléré. Parallèlement, le nombre de plus en plus élevé des procédures de qualification, de vérification au préalable, de contre-vérification et de validation entrave le processus d'acquisition de nouveaux clients et réduit les perspectives d'augmentation de chiffre d'affaires.

Tout en maintenant la rigueur et la cohérence nécessaires en amont pour se prémunir contre des activités potentiellement illicites, les établissements doivent impérativement améliorer leur performance pour accélérer l'augmentation de leur chiffre d'affaires.

À chaque problème sa solution

Afin de garantir la conformité et la gestion du risque, les établissements bancaires et les institutions financières se sont jusqu'alors concentrés sur les mesures de détection.

La problématique principale a consisté à identifier le problème, selon le canal, le type de produit ou le secteur d'activité en cause. En réponse à cette demande, les fournisseurs ont introduit sur le marché un savoir-faire avancé et spécialisé dans le domaine de la détection de la criminalité dans chaque secteur, en proposant des solutions essentiellement propriétaires dédiées à des détections d'activités illégales spécifiques aux virements bancaires illicites ou aux fraudes à la carte bancaire par exemple.

L'objectif fondamental de chaque solution et de chaque fournisseur s'est focalisé sur les outils d'aide à la détection. Même si ces solutions sont dotées de fonctionnalités de gestion de dossiers d'investigation, il s'agit généralement d'extensions secondaires et souvent rudimentaires du moteur spécialisé en détection de masse.

Gestion des dossiers d'investigation automatisée

Si les établissements bancaires souhaitent optimiser la rapidité, l'efficacité et la précision de l'ensemble du processus, il est nécessaire qu'ils disposent d'un système unique, centralisé et automatisé de gestion des dossiers d'investigation, qui soit capable de traiter des flux provenant de moteurs de détection spécialisés et hétérogènes.

Un tel système comprend les avantages suivants :

- Il fournit le même niveau de performance aussi bien pour la gestion des dossiers d'investigation de l'établissement bancaire que pour la détection des événements, et ce, quel que soit le canal, le produit ou le secteur d'activité ;
- Il permet d'obtenir une visibilité sur l'ensemble des événements susceptibles de survenir dans l'entreprise et de participer à l'identification ou l'analyse d'un cas.

Nous disposons à l'heure actuelle de systèmes informatiques de détection extrêmement puissants capables d'identifier les activités illicites les plus sophistiquées. Jusqu'à présent, le suivi des dossiers était beaucoup plus fragmenté et reposait essentiellement sur un fonctionnement manuel. Il est désormais possible de déployer un outil BPM de gestion des dossiers, qui pourra être rapidement adapté aux activités frauduleuses et criminelles de demain.

Les systèmes actuels sont capables d'extraire en masse les événements douteux et de les transférer vers un référentiel centralisé. Ensuite, le dispositif d'investigations de l'entreprise permet aux décideurs d'obtenir une vue d'ensemble sur les activités jugées suspectes, d'analyser les événements de façon beaucoup plus fine et de déterminer les mesures à mettre en œuvre.

L'enjeu de l'automatisation

L'un des problèmes majeurs des systèmes traditionnels de gestion des investigations en mode manuel auquel les établissements bancaires étaient confrontés concerne la définition du niveau de filtrage de la détection.

En effet, un niveau de filtrage trop faible peut apparaître comme un manquement vis-à-vis des obligations réglementaires et des procédures internes de gestion des risques. À l'inverse, un niveau de filtrage trop élevé comporte le risque de submerger les équipes d'investigation avec un nombre d'événements trop volumineux à traiter. De plus, cette situation s'amplifie dès lors que surviennent une augmentation de la cadence ou des changements trop rapides dans les procédés utilisés par les fraudeurs et les différentes activités criminelles.

Un autre problème concerne la complexité du processus d'investigation. D'abord, les événements font l'objet d'un contrôle préliminaire de premier niveau avant d'être transférés vers les responsables de l'investigation des risques, qui examinent l'historique des transactions, échangent leurs points de vue avec le responsable métier ou les services concernés, puis récupèrent des données depuis d'autres systèmes informatiques situés dans d'autres services, avant de qualifier l'incident et de déterminer les mesures à mettre en œuvre.

L'automatisation de ce processus, qui comporte plusieurs étapes de saisie longues et fastidieuses et de nombreuses étapes de recherche d'informations complémentaires, ainsi que l'utilisation de règles métier précises à chaque étape du processus décisionnel, est un atout considérable.

Il permet d'optimiser les performances de l'entreprise en générant des gains de temps précieux que les équipes d'investigation et de gestion des risques peuvent consacrer à des activités à plus forte valeur ajoutée.

Une approche pas à pas

Les meilleurs systèmes automatisés actuels sont dotés de fonctionnalités avancées conçues afin de traiter de façon optimisée chaque étape du processus de gestion des dossiers d'investigation.

D'abord, une telle solution doit être en mesure de traiter de manière événementielle l'arrivée de nouvelles informations et de générer un dossier virtuel qui, contrairement à l'approche d'une gestion documentaire, capture véritablement les données brutes en temps réel et peut les acheminer automatiquement vers le service compétent.

Ensuite, une fois l'événement traité dans le système, il peut être enrichi par des données secondaires. Le dossier virtuel d'investigation est ainsi constitué d'informations pertinentes provenant de diverses sources de données de l'entreprise.

À ce stade, les informations étant rassemblées et disponibles au sein du dossier, la décision peut être prise en conformité avec les règles établies (procédures internes, mise en conformité).

Il s'agit en l'occurrence d'un second niveau de règles métier. Grâce aux technologies de gestion des règles métier, de nombreuses décisions peuvent être automatisées afin d'éliminer des événements considérés à tort par les technologies de filtrage traditionnelles comme des détections nécessitant une analyse approfondie.

L'étape suivante du processus de gestion des dossiers d'investigation consiste à acheminer l'événement, auquel est attribué un niveau de priorité approprié, vers le responsable d'investigation adéquat.

Ainsi, un événement détecté, provenant d'un pays à haut risque ou à destination d'un client sensible sera automatiquement acheminé avec un niveau de priorité maximum, puis il sera signalé de façon appropriée et le plus visible possible s'il n'est pas traité dans un délai donné.

À ce stade, le système d'investigation assistera l'opérateur grâce à de nombreux écrans, données et fonctionnalités permettant de faciliter une analyse rapide et précise, avec des liens vers des événements susceptibles d'être rapprochés de l'événement détecté, tels qu'un pays de provenance, un client ou un type d'événement associé. L'ensemble des tâches administratives ultérieures de *back office* peuvent également faire l'objet d'un traitement automatisé et le processus de bout en bout sera conforme aux normes de qualité et d'audit à respecter.

De manière générale, les procédures d'investigation sont longues et les personnes en charge de celles-ci ont bien souvent plusieurs cas à analyser en cours de traitement. Grâce à des outils de suivi des niveaux de services (SLAs), le système de gestion de dossiers sera en mesure de gérer la charge de traitement de chaque intervenant afin de garantir un respect du calendrier des obligations déclaratives auprès de l'organisme réglementaire compétent.

Enfin, il convient d'insister sur le fait que toutes ces problématiques existent au sein d'un environnement financier en perpétuel mouvement, dans lequel la réglementation et les menaces criminelles sont en évolution constante.

En adoptant une approche adaptative « Build for Change » reposant sur la définition centralisée des règles de gestion des dossiers d'investigation, les établissements bancaires et les institutions financières conserveront une longueur d'avance dans la capacité à réagir rapidement aux évolutions futures, y-compris les facteurs externes, que ceux-ci soient connus ou non.

Dans ce domaine comme dans bien d'autres, les entreprises gagnantes sont celles qui ont une vision et se dotent des capacités pour se positionner à l'avant-garde.

Liens : <http://www.journaldunet.com/solutions/expert/20537/gestion-des-processus-metier---conformite-et-lutte-contre-le-blanchiment-et-la-fraude.shtml>